

*Bulletin de liaison N. 3 janvier 2011*

# NATURA 2000

*Etangs du Ségala*

## EDITORIAL

Les étangs du ségala sont intimement liés à l'histoire du Rouergue, à l'histoire de votre pays. Ils constituent des milieux anthropiques particulièrement remarquables par leur richesse faunistique et floristique. De l'avis unanime de nos édiles locaux, ces espaces sont à préserver pour les générations futures. C'est aussi l'objectif du réseau Natura 2000.

Après une première phase d'inventaire, d'analyse et de concertation portée par le SIAV2A et les élus de ce Territoire pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), nous sommes entrés depuis 2010 dans la phase la plus importante de la vie de ce site : La mise en oeuvre des actions et des animations prévues dans ce DOCOB. Nous sommes désormais dans le concret de l'action.

L'ADASEA, en qualité d'animateur du site, va proposer dès le début de cette année, à chacun des 45 exploitants présents sur ce territoire, un contrat sous forme de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Ils resteront bien évidemment libres d'accepter ou de refuser.

L'année 2011 est donc une année essentielle pour la vie de ce site. La préservation de cette végétation si particulière des étangs et des espèces inféodées ne se vérifiera que par le nombre d'exploitants, de propriétaires et d'élus qui s'engagent réellement par la signature avec l'Etat d'un contrat MAET ou Natura 2000.

Au delà de sa finalité de protection, Natura 2000 peut et doit constituer un outil de convergence de l'activité de production et de préservation de la richesse des milieux naturels.

Philippe BODA  
Directeur départemental des territoires

## Valoriser ce que nous ont laissé nos parents

Le département de l'Aveyron comprend de nombreux sites Natura 2000, ce qui témoigne de sa richesse sur le plan de la biodiversité remarquable, tant sur des habitats naturels que sur des espèces animales et végétales protégées à l'échelle de l'Europe.

Les 5 étangs du Ségala ont été classés au titre de Natura 2000 au regard de ses habitats typiques des milieux aquatiques et rivulaires, (en particulier ses formations à nénuphars et à châtaignes d'eau) et parce qu'ils constituent également une zone de refuge pour de nombreuses espèces protégées : flore, oiseaux, libellules, insectes, amphibiens...

L'intérêt tout particulier de ce site Natura 2000 est qu'il est situé dans un territoire qui dispose d'une activité agricole bien présente et dynamique. Ce qui démontre que les agriculteurs de ce territoire conduisent des pratiques plutôt favorables à l'environnement et que : agriculture et biodiversité sont compatibles !

Mais la démarche Natura 2000 ne fait pas que mettre en lumière la richesse naturelle d'un site : elle accompagne aussi les acteurs locaux dans une gestion durable de la biodiversité de ce site. Ainsi, les contrats agri environnementaux permettent aux agriculteurs d'aller encore plus loin dans la prise en compte de l'environnement : ce sont des contrats « gagnant gagnant » entre agriculture et environnement, car chaque partie y trouve son compte : l'agriculteur est rémunéré pour adapter ses techniques au plus près de la sensibilité du milieu naturel, et la biodiversité est préservée et gérée durablement.

Par leurs engagements agro-environnementaux, les agriculteurs participent largement à faire du territoire Natura 2000 un site à capital environnemental élevé, capital qui profite à tous les habitants du territoire et qui contribue à son attractivité.

Valoriser ce que nous ont laissé nos parents est un devoir pour les générations à venir : c'est le challenge de tous les acteurs du territoire Natura 2000 « Les étangs du Ségala ».

Je laisse le dernier mot à Antoine de Saint Exupéry :  
« *L'avenir : tu n'as pas à le prévoir, tu as à le permettre* ».

Guy BERNAT  
Président de l'ADASEA

## Régulation des populations de ragondins et rats musqués : les acteurs fédérés et mobilisés autour de Natura 2000

Parmi les différentes actions prioritaires identifiées dans le document d'objectif du site Natura 2000 des étangs du Ségala figure « la régulation des populations de ragondins et de rats musqués » (action N°3).

En effet, ces deux espèces nuisibles non-autochtones engendrent depuis quelques années maintenant des dégâts sur les chaussées, digues, berges des étangs et cultures attenantes. Le seul impact sur les chaussées est jugé comme étant particulièrement dommageable car il en va de la pérennité même de ces ouvrages, et donc indirectement des étangs patrimoniaux qu'elles permettent de contenir.

Les ragondins et rats musqués sont également des espèces vectrices de maladies infectieuses d'origine bactérienne dont la plus répandue est la leptospirose. Il s'agit d'une maladie pouvant évoluer vers des hémorragies violentes ou une pathologie grave des reins. L'infection peut être provoquée par le contact avec un animal infecté ou avec ses urines.

Courant octobre 2010, le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de l'Aveyron (FDC 12) s'est donc investi dans la définition d'une action coordonnée de lutte contre ces deux espèces nuisibles.

Une première étape importante a consisté à réunir l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette problématique de régulation du ragondin et du rat musqué : propriétaires et gestionnaires des étangs, Présidents des sociétés de chasse locales, piégeurs agréés, chasseurs à l'arc. Cette réunion qui s'est tenue le 26 octobre dernier en mairie de Rignac, a permis aux différents acteurs de mieux se connaître et de définir des actions de lutte coordonnées. En effet, tous les acteurs ont été d'accord pour dire que le meilleur moyen de lutte consiste à intervenir de manière complémentaire en utilisant l'ensemble des moyens de régulation existants à l'exclusion de l'empoisonnement (souvent peu efficace et néfaste d'un point de vue écologique).

Les acteurs se sont ainsi accordés sur la mise en place de plusieurs mesures qui devraient voir le jour dans le courant de l'année 2011 :

- organisation d'une formation de « piégeur agréé » ouverte aux propriétaires et gestionnaires des étangs, chasseurs locaux, et employés des communes adhérentes au SIAV2A,
- éventuel achat de pièges homologués,
- signature d'autorisations des Présidents des sociétés de chasse locales pour permettre l'intervention des chasseurs à l'arc dans l'optique de réguler les ragondins et rats musqués.

### Pour en savoir plus :

#### **SIAV2A**

Mairie – 1 place du portail haut 12390 RIGNAC

Tel : 05.65.63.58.21

Fax : 05.65. 80.26.09

[siav2a@gmail.com](mailto:siav2a@gmail.com)

[www.siav2a.com](http://www.siav2a.com)



Ragondin

## Témoignage

**Patrick MARTY, Président de l'AAPPMA d'Aubin-Cransac-Montbazens, gestionnaire des étangs du Roudillou et de La Garrigue**

*La régulation sévère des ragondins est vitale pour le maintien en état des ouvrages et donc du niveau d'eau permettant la vie des espèces autochtones. Les ragondins ont déjà provoqué sur l'étang du Roudillou de gros dégâts :*

- destruction de la digue assurant l'étanchéité du plan d'eau. Des travaux avec un coût important ont dû être réalisés suite à un effondrement de la chaussée (trou d'environ 25 m3). En effet les galeries creusées par les ragondins provoquent des fuites d'eau qui s'aggravent avec le temps,
- dégradation des berges avec des risques importants d'effondrement des galeries lors de passage des randonneurs à cheval ou des véhicules sur le chemin communal jouxtant une partie du plan d'eau.



*Piégeage de ragondins et rats musqués au moyen d'un piège homologué*

## Témoignage

**M. Matthieu BOUTARY, Chasseur à l'Arc local, membre de l'ASCAR**

*C'est sur l'amont de l'étang du Roudillou qu'ont démarré voici 5 ans nos premières expériences de chasse à l'arc sur les espèces nuisibles que sont le ragondin et le rat musqué. Environ 30 animaux sont ainsi tirés tous les ans sur ce secteur par 5 chasseurs de l'ASCAR.*

*Concernant le projet Natura 2000 « étangs du Ségala », je pense que tout le monde doit marcher main dans la main : les propriétaires fonciers, les piégeurs, les chasseurs au fusil, les chasseurs à l'arc, les gardes particuliers et autres... En effet, personne n'est en capacité d'amener la solution tout seul car c'est bel et bien ensemble que nous pourrions résoudre ce problème de régulation des ragondins et rats musqués.*

*L'intérêt de Natura 2000 est d'amener la population à nous connaître un peu plus et à respecter notre mode de chasse sortant des pratiques ordinaires. Ainsi, en complémentarité des autres moyens, nous contribuerons à réguler ce fléau.*

*Aujourd'hui, nos limites d'interventions sont liées à l'absence d'autorisations administratives en vue de chasser sur l'ensemble des étangs du Ségala et au delà sur la vallée de l'Alzou. A travers Natura 2000, le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A) vient en appui pour favoriser cette cohérence territoriale. Concrètement, cela devrait permettre d'ouvrir de nouveaux territoires de régulation aux bénéfiques de notre passion, mais également de la pérennité des étangs patrimoniaux du Ségala. Cette action ne peut donc que nous ravir.*



Chasseur à l'arc en bordure d'étang

## Plan d'Actions du site Natura 2000

Elaboré dans le cadre des groupes de travail, et validé par le Comité de Pilotage du 16 avril 2009, ce plan d'actions s'inscrit dans une logique de développement durable où l'activité humaine, dans tous ses aspects (économique, social et culturel) est au centre du dispositif.

### Les actions contractuelles de gestion de la zone d'influence des Etangs Natura 2000

- Gestion extensive des prairies permanentes et temporaires de longue durée,
- Gestion extensive des prairies humides fauchées en bordures des étangs et cours d'eau affluents,
- Implantation de cultures intermédiaires en période de risque de lessivage entre deux cultures annuelles
- Création et entretien d'un couvert herbacé
- Réduction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures annuelles
- Entretien de la ripisylve en bordure des étangs et des cours d'eau affluents
- Entretien des haies localisées de manière pertinente dans les zones d'influences des étangs.

### Les actions en faveur des étangs et des cours d'eau affluents

- Restauration hydraulique des étangs et gestion de la ressource en eau
- Régulation sévère des populations de ragondins et rats musqués
- Lutte contre les plantes invasives inféodées aux milieux aquatiques
- Installation de remontées d'eau pour abreuvement des troupeaux
- Proposer des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires, pour les collectivités et particuliers gestionnaires des abords des étangs

### Les actions en faveur de la biodiversité

- Aménagement des zones de quiétude sur les étangs pour la faune sauvage
- Restaurer, préserver et valoriser un maillage d'habitats intégrant les étangs et les milieux naturels associés (prairies humides, bosquets, anciens vergers châtaigniers, haies, mares...)

### Les actions pédagogiques en direction du public

- Créer un réseau de chemins de randonnées liant les différents étangs
- Diffusion d'une lettre d'information sur le site Natura 2000 étangs du Ségala

## FICHE D'IDENTITE

Nom : Etangs du Ségala

Code FR : 7300876

Communes concernées : Bournazel, Privezac, Roussenac, Anglars-St-Felix

Superficie : surface mouillée : 50,2 ha  
surface avec périmètre d'influence : 377 ha

Etangs concernés :

Grand étang de Privezac

Etang de Bournazel

Etang de Lagarrigue

Etangs du Roudillou et zone humide amont

Etang d'Anglars

Habitats :

Habitats typiques des milieux aquatiques et rivulaires :

6 Habitats d'intérêt communautaire, comme les formations à nénuphar blanc et à chataigne d'eau.

Espèces :

Présence de plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire comme : Pique-prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant, Agrion de Mercure

La Loutre d'Europe est potentiellement présente.

Enjeux :

- Assurer la gestion durable de la biodiversité végétale et animale autour des étangs du Ségala.

- Accompagner les activités valorisant économiquement et socialement l'attractivité du territoire Natura 2000

Etat d'avancement :

DOCOB validé en 2009

Animation du site à partir de 2010

## CONTACTS

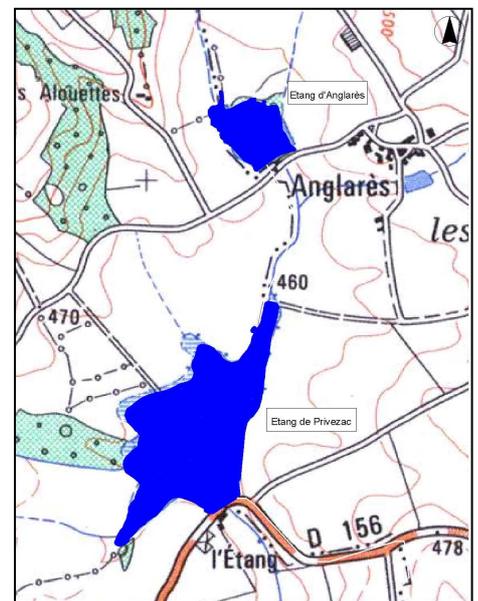
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

**Rural Concept – ADASEA** -  
Maison de l'agriculture - 12000 RODEZ  
05.65.73.76.76

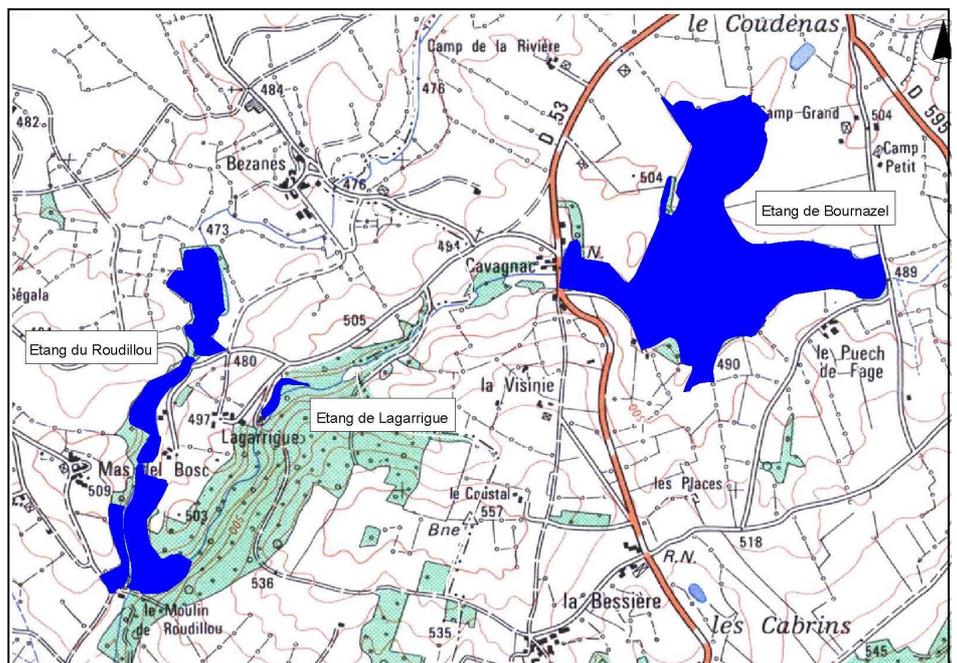
**DDT DE L'AVEYRON** – Rue de Bruxelles  
Bourran – 12000 RODEZ  
05.65.73.50.85

**DREAL** – 2 Bd Armand Duportal – BP 80002  
31009 TOULOUSE Cedex  
05-61.58.50.00

**Pôle Sud-Ouest :**  
**Anglars, Privezac**



**Pôle Nord-Est :**  
**Bournazel, La Garrigue,**  
**Roudillou**



*Crédit photos : T. CAPELLE, STAV2A*